

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE SAINT MARS LA BRIERE
36, rue de Paris
72470 SAINT MARS LA BRIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
11 septembre 2024**

Convocation envoyée par voie électronique le 4/09/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la vice-présidence de Madame Annick PITARD, Adjointe au Maire.
Nombre de membres	
En exercice : 13	Présents : Madame Annick PITARD, Madame Zarah DIARD, Madame Laurie JALIER, Madame Roselyne JALIER, Madame Evelyne PETITPAIN, Madame Patricia POTÉ, Madame Laetitia CABY, Monsieur Albert ROUAULT, Monsieur Thomas BUISARD, Madame Françoise CHATEAU.
Présents : 10	
Votants : 10	Excusée : Madame Sophie PORTAIL, Monsieur Jackie SURUT, Monsieur Jimmy LEGOT

Le quorum étant atteint, madame la vice-présidente du CCAS ouvre la séance à 18h30.

Ordre du jour :

- Demande d'aides financières pour impayé d'énergie
- Bons de Noël séniors
- Gala des séniors du 19 octobre 2024
- Transport Gala des séniors
- Spectacle de Noël
- Bilan du voyage ANCV 2024
- Voyage ANCV 2025
- Conseiller numérique
- Informations diverses.

Madame Château demande la parole, accordée par la Vice-Présidente.

Madame Château fait remarquer que la convocation est signée de Mr Le Maire alors qu'elle doit être signée de Monsieur Le Président du CCAS, Madame la Vice-Présidente en prend note.

Madame Château fait remarquer que le flyer concernant le Gala des séniors distribué dans les boîtes aux lettres n'est pas à l'identité du CCAS, Madame la Vice-Présidente en prend note.

Demande d'aides financières pour impayé d'énergie

Demande d'aide financière pour un impayé de gaz et électricité Mme, habitant au A St Mars la Brière.

Mme Pitard expose la situation, il s'agit d'une femme seule avec 2 enfants qui perçoit une pension alimentaire de 203,93 €, une pension d'invalidité : 455,13 € pour un problème de handicap ainsi qu'un salaire pour un travail à temps partiel : 760 €.

Mme a fait part d'un problème survenu lors d'un changement banque, et rapporte qu'elle a arrêté de faire son suivi budgétaire dans la mesure où elle ne sait pas gérer ses comptes.

Ses charges mensuelles s'élèvent à environ 1 575,00 € par mois et des dettes se sont accumulées pour près de 5 000,00 € (loyer, ordures ménagères, gaz, électricité...)

Les membres du CCAS refusent d'accorder une aide, il est demandé à Mme de faire un suivi budgétaire. L'accès à l'épicerie solidaire sera mis en place.

Demande d'aide alimentaire et nettoyage de la maison (dossier sur table)

Demande d'aide alimentaire pour Monsieur....., habitant au.....à Saint-Mars-la-Brière.

Madame Pitard expose la situation, il s'agit d'un homme de 67 ans sans ressources n'ayant pas fait de demande de retraite.

Actuellement hospitalisé il doit sortir vendredi 13 septembre prochain.

Il réside dans la maison de ses parents qui se trouve dans état insalubre.

Une société de nettoyage a été démarchée pour un montant de 1 232,00 € HT.

Voir pour la mise en place d'une auxiliaire de vie. Monsieur rapporte qu'il a été licencié, l'UDAF peut fournir la date précise.

Les membres du CCAS donne leur accord pour le nettoyage de la maison et la venue d'une femme de ménage (2 h semaine), ainsi que pour l'aide alimentaire (épicerie solidaire). Dans l'immédiat un bon d'achat de 50,00 € sera émis au Viveco pour le vendredi 13 septembre prochain.

Le CCAS devra assurer le suivi du dossier.

Bons de Noël séniors

Madame Pitard propose de remettre en place un bon de Noël qui était à utiliser chez les commerçants de Saint-Mars-La-Brière y compris la pharmacie.

Ils étaient délivrés aux personnes de + de 70 ans ce qui concernait plus de 500 personnes.

Les membres du CCAS s'interrogent sur la possibilité d'élargir le dispositif aux personnes ayant ou pas la possibilité de se rendre au repas des Aînés (gratuit aux + de 70 ans) ou au Gala des Seniors (gratuit aux + de 70 ans si non-participation au repas des Aînés).

Les membres du CCAS décident d'attribuer un bon de Noël de 28,00 € (à utiliser auprès des commerçants de Saint-Mars-la-Brière y compris la pharmacie) aux personnes de + 90 ans résidant sur la Commune (env. 24 personnes) à confirmer lors de la prochaine commission en octobre - novembre.

Gala des Seniors

Organisation d'un Gala des Séniors qui se déroulera le 19 Octobre 2024 à la Rotonde (parc des expositions LE MANS).

L'inscription est ouverte à tous les retraités dès 62 ans, une participation de 20,00 € est demandée aux personnes de moins de 70 ans ou de plus de 70 ans ayant participé au repas des Aînés (le CCAS paie les entrées 15,00 €).

Inscription avant le 19 septembre, un rappel sera fait sur le panneau lumineux.

A l'unanimité, les membres de la commission autorisent l'organisation du gala des seniors qui se déroulera le 19 octobre 2024 à 14 h 30 à la Rotonde (parc des expositions LE MANS).

Transport Gala des Seniors

Choix du transporteur pour se rendre au gala des seniors au parc des expositions au Mans le 19 octobre 2024 à 14 h 30.

3 devis ont été demandés : Grosbois à 525 €, Mauger 478€ et Transdev STAO qui n'a pas répondu (une relance sera effectuée).

A l'unanimité, les membres de la commission retiennent les transports Mauger pour un montant de 478 €, sauf si la société Transdev STAO propose une offre plus avantageuse après relance.

Spectacle de Noël

Madame Pitard propose de réitérer la mise en place de la convention avec ASN (Association Spectacle du Cirque).

Ouvert aux familles dont le quotient familial est inférieur à 600,00 €, 19 familles sont concernées.

Prix d'achat du billet : 13,60 € (prise en charge par le CCAS)

L'an passé nous avons commandé 36 billets mais reçu 55 billets compte tenu du coefficient de 1,50 appliqué par ASN.

Toutes les personnes inscrites n'ont pas récupéré leurs billets, ils ont donc été remis à l'IME.

Suggestion : ne faudrait-il pas ouvrir aux enfants dont les parents n'ont pas de CE ?

Les membres du CCAS décident de ne pas renouveler l'opération cette année (car il n'y avait que trop peu de participants) et se propose d'approfondir le sujet pour 2025.

Bilan séjour ANCV 2024

Le séjour à Trégastel s'est déroulé du 15 au 22 Juin 2024, toujours en collaboration avec la Commune de Changé.

Quelques problèmes de logistique rencontrés lors de l'arrivée :

- Un accueil pas très chaleureux ;
 - Les Chambres PMR n'ont pas été attribuées aux personnes en ayant fait la demande ;
- Et un manque de communication avec le Centre Belambra

L'enquête de satisfaction a révélé néanmoins que l'ensemble des participants était satisfait.

Une réunion de bilan aura lieu jeudi 19 Septembre 2024 à 15 h 00 à Changé.

Séjour ANCV 2025

4 destinations ont été proposées.

Les dates de départ et retour ne sont pas encore définies, les propositions seront apportées en fonction du nombre de chambres PMR (pas en nombre suffisant).

Réunion le jeudi 19 Septembre 2024 à 15 h 00 à Changé.

Conseiller numérique

Une permanence a été programmée en mairie de 14h à 17h les 11 septembre, 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2024 afin de proposer une aide en informatique pour tous.

Pour le moment peu de participant bien que la demande en ait été faite.

Informations diverses

R.A.S.

Fin de séance 20h15